Image not found or type unknown

Arrêt de travail, double emploi

Par **laurine62**, le **07/05/2015** à **09:03**

Bonjour ,

Voici ma situation.
Je suis employée en CDI à 100% depuis plus de 4 ans dans une entreprise publique
Depuis 2 ans j'ai également un cumul d'activité avec une activité VDI.
A ce jour enceinte, le gynécologue souhaite m'arrêter 1 mois avant mon congés maternité, ce qui sera donc considéré comme arrêt maladie.

Mon emploi à 100% est en un emploi actif debout 8H non stop, mon emploi VDI est des prises de commandes depuis mon domicile , manager une équipe depuis mon domicile

Je suis de ce fait un peu dans le flou quant à mon arrêt de travail pour mon premier emploi et l'activité VDI qui ne nécessite pas de gros travail si ce n'est de l'ordinateur et donc qui sera continué.
De plus même lors de mon arrêt ou congés maternité, mon équipe continuera elle de vendre et de ce fait je générerais un salaire par rapport à ces ventes.

J'ai appelé la sécurité sociale hier, qui m'a dit que la continuité de la pratique VDI devait être spécifiée dans mon arrêt de travail?
Et pour les salaires générés lors de mon arrêt ou congés maternité que cela n'aurait pas d'incidence étant donné que c'était "par l'intermédiaire de".

J'avoue que je suis perdue.
J'aimerais l'avis d'un expert en droit

Vous remerciant d'avance

Par **P.M.**, le **07/05/2015** à **11:35**

Bonjour,
Un arrêt-maladie implique que vous ne puissiez avoir aucune activité régulière...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés